

Nanotechnologies – L'AFSSET se méfie des nanomatériaux

Par Christophe NOISETTE

Publié le 31/03/2010, modifié le 27/02/2025

Les nanomatériaux sont d'ores et déjà présents dans notre quotidien, malgré une absence cruelle de réglementation et d'évaluation. L'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) a publié le 24 mars 2010 un rapport de 207 pages consacré aux risques des nanomatériaux [1]. Elle recommande aux responsables politiques « d'agir sans attendre au nom du principe de précaution » pour réduire les risques liés aux nanomatériaux. Premier constat : il est difficile d'identifier les produits contenant des nanomatériaux, et même lorsqu'un produit est référencé, « l'accès aux données qui le caractérisent est très limité ». Quant aux éventuelles conséquences sur la santé et l'environnement, l'Afsset note « un manque de données épidémiologiques, toxicologiques et écotoxicologiques », ce qui ne « permet pas de mener actuellement une évaluation complète des risques potentiels liés aux nanomatériaux manufacturés contenus dans tous les produits de consommation courante ». Ainsi seules 2% des études publiées sur les nanomatériaux concernent les risques pour la santé et l'environnement. L'Afsset précise que les risques concernent certes les consommateurs, mais aussi les ouvriers et toute personne travaillant dans l'industrie ou les laboratoires en charge de la production de ces nanomatériaux, ainsi que « les populations riveraines des installations industrielles ». L'Agence n'est pas sans souligner que l'acceptation du risque est toujours fonction d'un avantage espéré ou réel. Ainsi, elle évoque la possible « interdiction de certains usages des nanomatériaux pour lesquels l'utilité est faible par rapport aux dangers potentiels ».

Le rapport s'est concentré sur quatre produits qui utilisent des nanomatériaux : la chaussette antibactérienne (aux nanoparticules d'argent), le ciment autonettoyant et le lait solaire (aux nanoparticules de dioxyde de titane) ainsi que la silice alimentaire à l'état nanométrique, mélangée au sel ou au sucre. On peut lire qu'« il est extrêmement difficile de prédire les impacts environnementaux » des nanoparticules d'argent car « aucun essai de toxicité aiguë et/ou chronique, de toxicocinétique par voie cutanée (voie d'exposition considérée), n'est disponible », alors que le danger est « avéré chez certaines espèces animales » et que la toxicité de l'argent rejeté dans l'eau (on parle de la molécule non modifiée au niveau nano) est reconnu. Or ces particules sont présentes dans plus de 25% des nanoproducts commercialisés. Pour les trois autres produits, le constat est globalement le même : « le manque de données ne permet pas d'estimer correctement le risque associé ».

En termes de recommandations, l'Afsset estime nécessaire de rendre obligatoire la traçabilité et l'étiquetage des nanomatériaux, d'harmoniser les réglementations françaises et européennes et de continuer l'évaluation des risques. Au niveau européen, elle participe d'ailleurs au projet Nanogenotox, qui vise à « identifier la toxicité sur les gènes et l'ADN de 14 nanomatériaux ».

[1] <http://www.afsset.fr/index.php?page...>

Adresse de cet article : <https://infogm.org/nanotechnologies-lafsset-se-mefie-des-nanomateriaux/>